

L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie ; évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde

"On ne naît pas femme, on le devient" Simone de Beauvoir



Le droit de vote, fruit d'une longue histoire



Le droit de vote des Femmes françaises, un long combat ...

Rappel

1791 : suffrage censitaire et indirect

En 1791, la France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle, la souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint.

Le suffrage est dit censitaire. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct - un cens - égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter. Ils sont dits « citoyens actifs ». Les autres, les « citoyens passifs », ne peuvent pas participer aux élections.

1792 : suffrage universel le temps de l'élection de la Convention

1795 rétablissement du suffrage censitaire et indirect par le Directoire .

Le long combat des femmes françaises pour la conquête du droit de vote

Alors que la France avait été l'un des premiers pays à instaurer le suffrage universel masculin, il faudra un long processus pour que ce droit soit enfin étendu aux femmes.



"Les françaises veulent voter"

CHAVANNAS 1909



groupe de suffragettes revendication de la Ligue des droits des femmes 1914

© Assemblée Nationale

Ancien régime	Les veuves dotées d'un fief et les mères abbesses peuvent voter aux États Généraux.
3 juillet 1790	Condorcet se prononce pour le vote des femmes dans un article du « <i>Journal de la société de 1789</i> ».
septembre 1791	Olympe de Gouges publie la Déclaration des droits des femmes (article 10 : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune »).
20 mai 1848	Eugénie Niboyet crée <i>La voix des femmes</i> .
5 mars 1848	Le Gouvernement provisoire de la République instaure le « suffrage universel » masculin.
1849	Jeanne Deroin fait acte de candidature aux élections législatives du 13 mai ; sa campagne est tournée en dérision par la presse.
1868	Une vingtaine de femmes diffusent, avec l'appui du journal <i>l'Opinion nationale</i> , un manifeste réclamant le droit de vote.
1869	L'État du Wyoming, aux États-Unis, instaure le vote des femmes.
13 février 1881	Hubertine Auclert lance le journal <i>La Citoyenne</i> .
1891	Création du <i>Journal des femmes</i> , par Maria Martin.
1893	Création de <i>La Fronde</i> , journal quotidien, par Marguerite Durand.
1893-1902	Instauration du vote des femmes en Nouvelle-Zélande (1893) et en Australie (1902).
1 ^{er} juillet 1901	Première proposition de loi par Gautret, accordant le droit de vote aux femmes (majeures et célibataires, veuves ou divorcées).
1903	<i>La Fronde</i> devient un mensuel (jusqu'en 1905).
1904	Création de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes sous la présidence de l'Américaine Carrie Chapman Catt.

Olympes de Gouges publie en 1791 la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne

1893/1902 = instauration du vote des femmes en Nouvelle Zélande (1893) et en Australie (1902)

1906	Paul Dussaussoy demande une loi « tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux ».
1907	Instauration du vote des femmes en Finlande.
loi du 27 mai 1907	Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.
loi du 13 juillet 1907	Reconnaissance à la femme mariée de la libre disposition de son salaire.
7 mai 1908	Manifestation à Paris pour le droit de vote des femmes.
1909	Création à Paris de l'Union française pour le suffrage des femmes (U.F.S.F.), filiale de l'A.I.S.F., par l'Anglaise Jeanne Schmahl. Son programme, pour des raisons tactiques, est limité au suffrage municipal.
16 juillet 1909	A la Chambre des députés, le rapport Buisson propose l'électorat et l'éligibilité des femmes dans les mêmes conditions que les hommes.
1913	La Norvège instaure le vote des femmes.
1914	L'U.F.S.F. compte 12 000 membres.
avril 1914	Un plébiscite féminin organisé par les suffragistes réunit 505 972 oui pour le vote des femmes.
1914	L'Islande instaure le vote des femmes.
5 juillet 1914	Première et unique grande manifestation suffragiste à Paris ; elle réunit seulement 6 000 personnes.
1915	Le Danemark instaure le vote des femmes.
1916	Proposition de loi Barrès à la Chambre des députés pour le « suffrage des morts » en vue de permettre aux veuves et mères de soldats tués à la guerre de voter
1918	La Grande-Bretagne, la Suède, l'Allemagne, la Russie soviétique et la Pologne instaurent le vote des femmes.

instauration du vote des femmes en Finlande

instauration du vote des femmes en Norvège

instauration du vote des femmes en Islande

instauration du vote des femmes au Danemark

instauration du vote des femmes en GB, Suède, Allemagne, Russie soviétique et Pologne.

1919	Le Canada instaure le vote des femmes à l'échelon fédéral (les femmes votaient dans toutes les provinces sauf le Québec depuis 1918). Les Pays-Bas et le Luxembourg instaurent le vote des femmes. Le pape Benoît XV accepte le principe du vote féminin.
20 mai 1919	La Chambre des députés adopte pour la première fois une proposition de loi instaurant le vote des femmes, par 329 voix contre 99. Les États-Unis instaurent le vote des femmes à l'échelon fédéral, ainsi que la Tchécoslovaquie et l'Autriche.
21 novembre 1922	Le Sénat refuse d'examiner les articles de la proposition de loi sur le vote des femmes (par 156 voix contre 134).
1925	Création de l'Union nationale pour le vote des femmes (U.N.V.F.), d'inspiration conservatrice et catholique.
7 avril 1925	La Chambre des députés adopte par 389 voix contre 140 une proposition de loi instaurant le vote des femmes lors des élections municipales et cantonales
mai 1925	Profitant d'une lacune dans la réglementation, le Parti communiste place des femmes en position éligible sur ses listes pour les élections municipales dans toutes les communes de la banlieue parisienne. Les élues siégeront effectivement jusqu'à l'annulation de leur élection par les tribunaux.
12 juillet 1927	La Chambre des députés adopte, par 396 voix contre 94, une résolution « invitant le Gouvernement à hâter, devant le Sénat, la discussion du projet de loi voté par la Chambre des députés concernant le suffrage des femmes aux élections municipales ».
31 mars 1932	La Chambre des députés, par 446 voix contre 60, adopte une résolution par laquelle elle « invite le Gouvernement à user de toute son influence auprès du Sénat pour obtenir que cette Assemblée mette en délibération les textes votés à ce sujet par la Chambre des députés ».

instauration du vote des femmes
Canada .. Pays Bas et
Luxembourg

instauration du vote des femmes
Etats-Unis, Tchécoslovaquie et
Autriche

Refus du Sénat !!

Chambre des députés adopte
proposition de loi

1926



Sur cette carte postale, les "suffragistes" montrent les muscles, avec "ce char d'assaut" lancé dans les rues de Paris afin de sensibiliser l'opinion publique. COLLECTION YLI / SIPA

Louise Weiss en compagnie d'autres suffragettes, en 1935.



Louise Weiss s'est présentée symboliquement aux municipales de Montmartre, le 5 mai 1935. La féministe recueille des milliers de voix – non comptabilisées – en transformant des cartons en urnes.



KEYSTONE-FRANCE / HULTON ARCHIVE CREATIVE / GETTY

1934	La Turquie instaure le vote des femmes. Le Congrès des maires se prononce pour le vote des femmes aux élections municipales dès 1935. Louise Weiss fonde « la femme nouvelle », association pour l'égalité des droits. Les actions se multiplient pendant deux ans les actions spécialisées.
1 ^{er} mars 1935	La Chambre des députés se prononce pour le vote des femmes pour la cinquième fois, par 453 voix contre 124.
1935	L'U.F.S.F. compte 100 000 membres. Campagne de l'U.F.S.F. et des autres mouvements suffragistes pour l'élection de conseillères municipales. Les Philippines instaurent le vote des femmes. Les femmes votent dans tous les pays d'Europe, à l'exception de la France, la Suisse, l'Italie et des États des Balkans.
1935-1936	Plusieurs communes organisent des scrutins parallèles mixtes aboutissant à faire élire des conseillères municipales supplémentaires : à Louviers, dont le maire est Pierre Mendès France, 6 conseillères sont ainsi élues et siègent avec voix délibérative.
2 juin 1936	Devant le Sénat, Louise Weiss et des militantes de <i>La Femme nouvelle</i> offrent aux sénateurs des chaussettes portant l'inscription : « Même si vous nous donnez le droit de vote, vos chaussettes seront raccommodées ».
4 juin 1936	Léon Blum nomme 3 femmes sous-secrétaires d'État : Cécile Brunschvicg, présidente de l'U.F.S.F., à l'éducation nationale, Suzanne Lacore, à la santé publique et Irène Joliot-Curie, à la recherche scientifique. Cécile Brunschvicg, par ailleurs membre du comité exécutif du Parti radical, doit quitter la présidence de l'U.F.S.F.
30 juillet 1936	La Chambre des députés se prononce pour la sixième et dernière fois pour le vote des femmes, par 495 voix contre 0. Le gouvernement s'abstient. Le Sénat n'inscrira jamais ce texte à son ordre du jour.

instauration du vote des femmes en Turquie

Rôle joué par Louise Weiss

instauration du vote des femmes aux Philippines.

Les femmes votent dans tous les pays d'Europe à l'exception de la France, la Suisse, l'Italie et les états des Balkans

La Chambre des députés se prononce pour la 6ème fois pour le vote des femmes. Refus du Sénat

Des Françaises manifestent à Paris, au mois de **mai 1936**, lors des grandes grèves qui ont abouti aux congés payés et à la semaine des quarante heures. Leur revendication sur le droit de vote, elle, n'est toujours pas entendue.

Entre mai 1919 et juillet 1936, la chambre des députés adopte à six reprises le vote des femmes. En vain, puisque le Sénat refuse d'examiner le texte.



ARCHIVE / AFP

En juin 1936 lors du Front Populaire, Léon Blum nomme tout de même trois femmes sous-secrétaires d'Etat : Suzanne Lacore à la Santé publique, Cécile Brunschvicg à l'Education nationale et Irène Joliot-Curie à la Recherche scientifique.



Irène Joliot-Curie à la sortie du conseil des ministres.

PHOTO 12 / UNIVERSAL IMAGES GROUP EDITORIAL / GETTY

Que dire !!!

LES MAINS DES FEMMES NE SONT PAS FAITES POUR VOTER

« Les mains des femmes sont-elles bien faites pour le pugilat de l'arène publique ? Plus que pour manier le bulletin de vote, les mains de femmes sont faites pour être baisées, baisées dévotement quand ce sont celles des mères, amoureuxment quand ce sont celles des femmes et des fiancées : ... Séduire et être mère, c'est pour cela qu'est faite la femme ».

Alexandre Bérard.

Rapport du Sénateur sur plusieurs propositions de loi tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité.

(Rapport n° 561, annexé au procès-verbal de la séance du Sénat du 3 octobre 1919).

LES FEMMES ENCORE PLUS INAPTES QUE LES HOMMES À VOTER

« La moyenne des hommes et des femmes sont également incapables de juger actuellement des choses politiques. Elles dépassent infiniment leurs capacités d'attention et de compréhension.

... Les femmes étant encore plus livrées que les hommes aux forces émotives seront emportées plus massivement encore par ces vastes ondes... La masse électorale nouvelle en s'ajoutant à l'ancienne ne fera qu'amplifier les vibrations de l'opinion régnante ».

Romain Rolland.

« Le nouveau monde » - 1925.

LE VOTE DES FEMMES, C'EST L'AVENTURE

« Nous sommes disposés à accorder aux femmes tout ce que leur sexe a le droit de demander, mais en dehors de la politique (...). Donner le droit de vote aux femmes, c'est l'aventure, le saut dans l'inconnu, et nous avons le devoir de ne pas nous précipiter dans cette aventure.

Ayons le courage de rester nous-mêmes. Nous avons remonté d'autres courants que le féminisme. Nous avons remonté le courant du boulangisme, le courant du nationalisme et toutes les fois que la République a été en péril c'est le Sénat qui l'a sauvée ».

Armand Calmel.

Sénat, séance du 5 juillet 1932, p. 1104-1105.

JUSQU'À LA FIN : LE SUFFRAGE FÉMININ EST DANGEREUX

« II est établi qu'en temps normal les femmes sont déjà plus nombreuses que les hommes. Que sera-ce à un moment où les prisonniers et les déportés ne seront pas encore rentrés. Quels que soient les mérites des femmes, est-il bien indiqué de remplacer le suffrage masculin par le suffrage féminin ? ».

Paul Giacobbi.

Assemblée consultative d'Alger, mars 1944.

Pendant la guerre, **en juin 1942**, Charles de Gaulle fait une promesse "Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale".

23 juin 1942	
novembre 1943	Lucie Aubrac est nommée membre de l'Assemblée consultative provisoire. Elle n'y siègera qu'en novembre 1944 à Paris. Une femme y siège dès 1943 : Marthe Simard .
mars 1944	Le programme du Conseil national de la Résistance reste silencieux sur la question du vote des femmes.
18 mars 1944	Le Général de Gaulle déclare devant l'Assemblée consultative provisoire que « le régime nouveau doit comporter une représentation élue par tous les hommes et toutes les femmes de chez nous ».
24 mars 1944	A l'Assemblée consultative provisoire, l'amendement Fernand Grenier instaurant le vote des femmes est adopté par 51 voix contre 16.
21 avril 1944	L'article 17 de l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération dispose que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».
7 novembre 1944	Pour l'ouverture de sa session à Paris, l'Assemblée consultative provisoire comporte 10 femmes.
29 avril - 13 mai 1945	Premier vote des femmes aux élections municipales
21 octobre 1945	Premier vote des femmes dans un scrutin national (référendum et Assemblée constituante). 33 femmes sont élues membres de l'Assemblée nationale constituante (17 communistes, 6 socialistes, 9 MRP, 1 PRL).

La décision a été prise officiellement le 24 mars 1944, lors de l'assemblée consultative provisoire, avec un amendement adopté par 51 voix contre 16.

Ordonnance du 21 avril 1944 : **droit de vote des femmes**

« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Le préambule de la **constitution du 27 octobre 1946** inscrit ce principe dans les principes fondamentaux de la République :

"la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme" .

Les Françaises votent pour la première fois le 29 avril 1945, à l'occasion des élections municipales puis, quelques mois après, le 21 octobre 1945 elles participent au scrutin national.



Cigarette au bec, ces Françaises sont devenues des électrices, ce jour du 29 avril 1945 à Paris.
STAFF / INTERCONTINENTALE / AFP

Des femmes patientent devant un bureau de vote.



Crédits photo: Rue des Archives/Tallendier

Le 1er vote des femmes à une élection nationale le 21 octobre 1945.



Un an plus tard à Paris comme ailleurs, les femmes se pressent dans les bureaux de vote.

AFP





La loi sur l'abaissement de la majorité à 18 ans 1974

Un bureau de vote à Paris, pendant les élections législatives de 1978

La loi de 1974 a abaissé l'âge de la majorité de 21 à 18 ans.

Abaissement de la majorité à 18 ans, réforme scolaire d'envergure, égalité entre hommes et femmes, interruption volontaire de grossesse, autant de réformes qui semblent si évidentes et modernes aujourd'hui qu'il nous paraît à peine imaginable qu'elles aient attendu 1974. Valéry Giscard d'Estaing a tiré en fait les conclusions de deux mouvements profonds. D'une part, les craquements de la société : le droit devait évoluer et Valéry Giscard d'Estaing eut l'intelligence de le comprendre. D'autre part, évidemment, mai 1968.

D'après Christian Poncelet, président du Sénat, colloque « *Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing* », 17 janvier 2006.

Le Vote un droit mais aussi un devoir !



Exercer son droit de vote permet d'exprimer ses opinions, de participer aux grands choix de la société et de ne pas laisser les autres choisir à sa place.

Le maire remet la carte électorale et le livret du citoyen à Saint-Brès.



"Lors de la cérémonie de citoyenneté, le maire, a remis aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur les listes électorales leur carte d'électeur, accompagné du livret du citoyen. Le maire a rappelé les principes fondamentaux de la République et de la démocratie. Il a évoqué quelques dates historiques sur le droit de vote: « En 1791, le vote était restreint. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct avaient le droit de voter. [...] En 1848, c'est le rétablissement du suffrage universel , qui reste toujours uniquement masculin [à partir de 21 ans et sans condition de richesse]. Le vote devient secret. Le 21 avril 1944, un décret signé par le général de Gaulle octroie le droit de vote aux femmes. En 1974, la majorité légale et donc le droit de vote passent de 21 à 18 ans."

D'après www.ville-saintbres.fr

Pourquoi ces abstentionnistes ?

Mécontentement, désintérêt ... Difficultés économiques, désaffection pour les partis politiques qui ne semblent pas se préoccuper suffisamment des gens *... sentiment que cela ne sert à rien de voter ..

Mais l'abstention peut être dangereuse pour la démocratie car une partie des citoyens ne participe pas à ce droit fondamental pour lequel des hommes et des femmes ! se sont battus pour l'obtenir.

Le danger c'est de laisser les autres s'exprimer à votre place, de favoriser des partis qui ne correspondent pas à vos idées ... et qui arrivent ainsi au pouvoir.

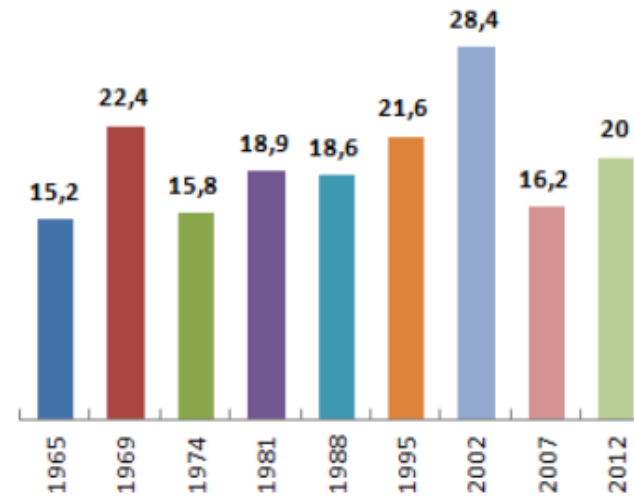
Dans certains pays, voter est une obligation et les citoyens qui ne votent pas comme par exemple en Belgique sont sanctionnés.

Fin 2013, 87 % des Français trouvaient que les responsables politiques se préoccupaient "peu ou pas du tout" de ce que pensent les gens comme eux, selon le Cevipof (baromètre de la confiance politique)



Abstention à l'élection présidentielle

Source : min. de l'Intérieur. Premier tour. En %



Le niveau de l'abstention varie selon les types de scrutins.
Il y a toujours moins d'abstentions aux élections présidentielles.

Mais **en 2002**, au 1er tour, l'abstention avait battu des records avec 28,4 % - rôle parfois dangereux des sondages ...

En 2007 elle avait atteint l'un des niveaux les plus faibles de toute la Vème : 16,2 %.
En 2012, elle s'est située à un niveau intermédiaire, dans la moyenne des précédents scrutins, sous son niveau de 1969.



Résultats des élections régionales 2015

Les résultats centralisés par le ministère de l'intérieur sont les suivants.

Participation aux scrutins

Résultats France entière

	Nombre	% des inscrits	% des votants
Inscrits	45 299 336		
Abstention	22 689 876	50,09	
Votants	22 609 460	49,91	
Blancs	544 147	1,20	2,41
Nuls	357 154	0,79	1,58
Exprimés	21 708 159	47,92	96,01

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

Abstention aux régionales

Source : min. de l'Intérieur sauf 2015. Premier tour. En %.

